



# CONSEIL MUNICIPAL

## EXTRAITS DES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 6 AVRIL ET 20 JUILLET 2018

(Pour le compte-rendu intégral, merci de vous rendre sur le site [www.bois-heroult.fr](http://www.bois-heroult.fr))

### Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 06 avril 2018

Avant de commencer l'ordre du jour, Madame Eliane COEFFIER, en sa qualité de Présidente du CCAS, indique qu'il a été recensé les personnes de la commune âgées de plus de 80 ans afin de leur manifester notre attention.

Madame France LEFEBURE, 89 ans doyenne  
Madame Christiane LESEIGNEUR, 90 ans  
Monsieur Gilbert CARPENTIER, 81 ans  
Monsieur Jacques LOISEL, 80 ans  
Monsieur André PERIERS, 82 ans  
Monsieur Gabriel de BROGLIE, 87 ans  
Madame Diane de BROGLIE, 86 ans.

### DÉLIBÉRATION N°2018/19

1° Soutien du Conseil Municipal à l'implantation du projet de méthanisation ADMA sur la commune de Bosc-Édeline.

2° Prise en charge par la commune de Bois-Hérault de l'étude détaillée de raccordement du projet de méthanisation ADMA.

Messieurs Hubert LESEIGNEUR et Yves TROLET ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants (7) confirme son soutien à l'implantation du projet sur la commune de Bosc-Édeline dans la condition validée par le Conseil Municipal de Bosc-Édeline à savoir :

- l'achat partagé entre les deux communes d'un terrain de 1 ha 74 a pour la somme de 27 000,00 euros hors frais et bénéficie d'un loyer annuel versé par ADMA qui est fixé à 3 000,00 euros partagé à égalité par commune avec droit de préemption réciproque en cas de cession à un tiers.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants (7) que cet achat de terrain et cette promesse de location à ADMA

seraient conditionnés au résultat concluant de l'étude de faisabilité du projet ADMA attendu pour fin juin prochain.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des votants (7) qu'une fois l'étude de réalisation du projet ADMA lancée (après fin juin) cet achat et promesse de location soient conditionnés à l'obtention des éléments suivants :

- 1° Permis de construire purgé de tout recours,
- 2° L'ensemble des contrats de fournitures de biomasse,
- 3° L'ensemble des autorisations administratives (ICPE, plan d'épandage, études complémentaires éventuelles) validé par un arrêté préfectoral purgé de tout recours,
- 4° Le contrat d'achat de biométhane,
- 5° Le financement global de l'opération.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants (7) donne son accord pour la prise en charge par la commune en 2018 de l'étude détaillée de raccordement GRDF du projet de méthanisation ADMA sous réserve que la commune bénéficie en 2018 des subventions du SDE76 et éventuellement de l'ADEME NORMANDIE.

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour déposer les dossiers de demandes de subventions, Et de signer tous les documents relatifs à cette opération.

### DÉLIBÉRATION N°2018/020

Arrêt du projet de révision par modalité simplifiée du PLU et clôture de la concertation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- 1° clôt la concertation engagée pendant le déroulement des études,
- 2° arrête le projet de révision par modalité simplifiée du plan local d'urbanisme de Bois-Hérault tel que présenté à la réunion du Conseil Municipal,
- 3° dit que le projet est prêt à être arrêté en conseil communautaire de la communauté de communes Inter-Caux-Vexin.

### Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 20 juillet 2018

### DÉLIBÉRATION N°2018/021

Objet : Caméras de surveillance

Après avoir pris connaissance de la note juridique sur la mise en place de caméras de surveillance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de solliciter trois devis pour l'installation d'une caméra de surveillance à hauteur de la mairie ou le cas échéant au cimetière en partenariat avec le domaine du château. Des renseignements seront pris auprès de la préfecture et du département pour l'obtention de subventions.

### DÉLIBÉRATION N°2018/024

Devis travaux

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise BACHELOT située à CATENAY concernant :

- 1° remise en état du plafond de la cuisine de la salle des fêtes suite à un dégât des eaux qui s'élève à la somme de 601,40 euros hors taxes soit la somme de 721,68 euros toutes taxes comprises.
- 2° remise en état d'un mur intérieur dans le logement communal situé au 583, rue du château qui s'élève à la somme de 910,00 euros hors taxes soit la somme de 1 092,00 euros toutes taxes comprises.

### Déplacement stèle au Mont Rouvel

Le Conseil Municipal est d'accord pour le bornage de la parcelle cadastrée section AB n°99 appartenant à Monsieur Roger SICAULT, parcelle de terrain louée à Monsieur Frédéric VATELIER de prendre que 4 m sur 10 m (les 4 m en profondeur en parallèle de l'axe de la route). Monsieur Hubert LESEIGNEUR est mandaté pour rencontrer le géomètre et Monsieur Frédéric VATELIER à cet effet.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### TÉLÉPHONES UTILES

- Pompiers : 18 • SAMU : 15 • Police : 17
- Buchy Ambulance: 02 35 34 43 79
- Centre anti-poisons : 02 35 88 44 00
- Médecins : P. Duret : 02 35 34 09 36, M-C. Monnoye : 02 35 34 09 36, Mmes Natis et Lebourg : 02 35 34 41 41
- Cabinet vétérinaire Les Cateliers : 02 35 77 0419
- Pharmacie : Coutel-Herrou-Vandecandeleare : 02 35 34 40 41
- CMS 316 - Le Clos de l'Eglise 76750 Buchy : 02 35 34 31 06
- Assistantes Sociales : Mme Lemoine, Mme Lateurtre, Mme Guy, Mme Vitaux

- Consultation nourrisson : Dr Viel
- Conseillère en économie sociale et familiale : Mme Levacher
- Conseillère ESF-APA : Mme Naneix
- Banque alimentaire : distribution de colis. Dépôt des demandes en Mairie Ancien Centre de Secours, Mme Robinet, 1 jeudi sur 2 de 16h à 16h30.
- Service de car - VTNI : plusieurs allers-retours par jour Buchy-Rouen (A/R : 4 €).
- Location de salle (Commune uniquement) Mme F. Bertin-Carpentier : 06 47 58 89 39

- ADMIR (Association d'aide aux personnes âgées) Mme Soulas, Présidente : 02 32 93 90 90  
- Lundi : 10h à 12h  
- Jeudi : 14h à 16h
- OUVERTURE DE LA MAIRIE : Mardi et vendredi : 9h30-12h / 14h-18h30
- PERMANENCE DES ADJOINTS : Mardi : 14h-16h
- PERMANENCE DU MAIRE : Samedi matin et dernier vendredi après-midi du mois, sur rendez-vous. Tél. : 02 35 34 44 37  
E-mail : [mairie.boisheroult@wanadoo.fr](mailto:mairie.boisheroult@wanadoo.fr)